

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le 14 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.

PRÉSENTS : *Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Madame Isabelle GAMEIRO, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN et Monsieur Guy VEROT, Adjoints.*

Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Manon GOURDY, Monsieur Michaël SABOT, Monsieur AKAKO François, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2022_09_03), Monsieur Hervé BONHOMME, Monsieur Guillaume DEPEYRE (à partir de la délibération 2022_09_06), Madame Émilie SAGNOL, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Monsieur Philippe CELLE pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur SAGNOL André pouvoir à Monsieur Henri BARDEL
Madame Laëtitia SABATIER pouvoir à Monsieur. Dominique FREYSSENET
Madame Karine PAULET pouvoir à Madame Anne PICHON KELLY
Monsieur Willy BERTHASSON pouvoir à Monsieur Hervé BONHOMME*

ABSENTS :

*Madame Delphine BONNET
Madame Dorothee SOUVIGNET
Monsieur Jean-Louis LAVERGNE
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2022_09_02)
Monsieur Guillaume DEPEYRE (jusqu'à la délibération 2022_08_05)*

Secrétaire de séance : *Madame Anne PICHON KELLY élue à l'unanimité*

Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal (Délibération n° 2022_09_10)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Didier Rouchouse présente la décision modificative numéro 1 du budget principal.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 – Énergie - Electricité	0.00 €	180 000 €	0.00 €	0.00 €
D 60621 - Combustibles	0.00€	100 000€	0.00€	0.00€
D 60622 - Carburants	0.00€	20 000€	0.00€	0.00€
TOTAL D 011 Charges à caractère général	0.00 €	300 000 €	0.00 €	0.00 €

AR Prefecture043-214302242-20220919-2022_09_10-DE
Reçu le 19/09/2022
Publié le 19/09/2022

D 64111 Rémunération principale	0.00€	25 000€	0.00€	0.00€
TOTAL D 012 Charges de personnel et frais assimilés	0.00€	25 000€	0.00€	0.00€
D 023 Virement à la section d'investissement	125 000€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	125 000€	0.00€	0.00€	0.00€
R 775 Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000 €
TOTAL R 77 Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 €
INVESTISSEMENT				
D 2315- Installations, matériel et outillage technique	125 000€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 23- Immobilisations en cours	125 000€	0.00€	0.00€	0.00€
R 021- Virement de la section de fonctionnement	0.00€	0.00€	125 000€	0.00€
TOTAL R 021- Virement de la section de fonctionnement	0.00€	0.00€	125 000€	0.00€
Total	200 000 €		200 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal.

Membres en exercice	27
Présents	19
Représentés	5
Votants	24

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	24

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 19/09/2022
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 19/09/2022

Pour Copie conforme
Le 19/09/2022

Le Maire,
Monsieur Dominique FREYSSNET